



CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11) CH 679256 G A3

(51) Int. Cl.5:

A 44 C **G 04 B**

5/14 37/16

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

12 FASCICULE DE LA DEMANDE A3

21) Numéro de la demande: 1243/90

(71) Requérant(s): Kurt Marzetta, Nidau

(22) Date de dépôt:

10.04.1990

(72) Inventeur(s): Marzetta, Kurt, Nidau

(42) Demande publiée le:

31.01.1992

(74) Mandataire:

Bugnion S.A., Genève-Champel

44) Fascicule de la demande

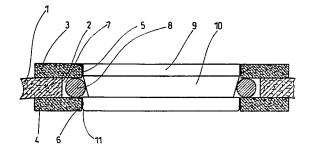
publiée le:

31.01.1992

(56) Rapport de recherche au verso

64 Bracelet muni d'un boîtier circulaire.

(57) Bracelet muni d'un boîtier circulaire (9) logé et fixé dans une découpe circulaire du bracelet. A l'endroit de la découpe, le bracelet est constitué de plusieurs couches (1, 3, 4) dont les découpes circulaires concentriques (2, 5, 6) ont des diamètres différents de manière à former une gorge (7) dans laquelle est logé un élément élastique (8) engagé également dans la gorge (10) du boîtier (9) pour son maintien. Cette construction se prête particulièrement à une exécution en cuir.





RAPPORT DE RECHERCHE

Demande de brevet No.:

Bundesamt für geistiges Eigentum Office fédéral de la propriété intellectuelle Ufficio federale della proprietà intellectuale

124390 15684 CH HO

atégorie	Citation du document avec indication, en cas de hesoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	-
۸	EP-A-0081029 (TEMPO G) * revendications 1-10; figures 1-9 *	1-7	
١.	DE-U-8805890 (GROB P.) * abrégé; figures 1-6 *	1-7	
	GB-A-1156894 (ARMIN GISIGER-LUSA) * figures 1-8 *	1-7	·
	GB-A-1143301 (ARMIN GISIGER-LUSA) * figures 1-3 *	1-7	
	CH-A-536083 (MULTEC S.A.) * figures 1-4 *	1-7	
			
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A44C G04B
:			
	·		
	·		
	Date d'achèvement de la recherch O3 DECEMBRE 19		Examinaleur OEB

EPO FORM 1503 03.

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

theorie up principe à la base de l'ivention
 te : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
 D : cité dans la demande
 t.: cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

.

La présente invention a pour objet un bracelet muni d'un boîtier circulaire logé et fixé dans une découpe circulaire du bracelet.

1

Il est connu de fixer un boîtier muni d'une gorge périphérique dans l'ouverture circulaire d'un bracelet en forçant le boîtier dans l'ouverture. Une telle exécution ne peut être réalisée qu'avec un bracelet en matériau élastique.

Il est par ailleurs connu de fixer un boîtier dans l'ouverture circulaire d'un bracelet en cuir au moyen d'un écrou venant se visser autour du boîtier, lequel présente une portée, de telle sorte que le bracelet est pincé entre cette portée et l'écrou.

Il a également été proposé de fixer un boîtier muni d'un verre organique présentant une gorge périphérique dans laquelle vient s'engager à cran une bague d'armature métallique portant l'ouverture circulaire du bracelet. La bague métallique doit être sertie avec précision et, malgré cela, la fixation est peu sûre.

La présente invention a pour but d'assurer la fixation d'un boîtier circulaire à un bracelet par des moyens aussi simples que possibles permettant de confectionner le bracelet en tout matériau, particulièrement en cuir.

Le bracelet selon l'invention est caractérisé par le fait qu'à l'endroit de la découpe circulaire, le bracelet est constitué de plusieurs couches dont les découpes circulaires concentriques n'ont pas toutes le même diamètre, le diamètre des découpes des couches extérieures étant dans tous les cas inférieur au diamètre de la découpe circulaire dans le corps du bracelet, de manière à former une gorge intérieure dans laquelle est logé un élément élastique de solidarisation du boîtier au bracelet, et que le boîtier présente une gorge périphérique dans laquelle est engagé ledit élément élastique de solidarisation de manière à solidariser le bracelet et le boîtier.

Les différentes couches du bracelet peuvent être constituées d'un même matériau ou d'au moins deux matériaux différents. Les couches peuvent être fixées entre elles par tous moyens adéquats, notamment par collage, ou au moyen de vis ou de rivets. La hauteur de la gorge intérieure du bracelet est déterminée d'une part par l'épaisseur du corps du bracelet et d'autre part par les couches qui lui sont superposées.

L'invention est particulièrement intéressante dans son application à un bracelet en cuir dans lequel les différentes couches de cuir sont assemblées par collage. L'élément élastique de solidarisation peut être un tore en matériau élastique ou une bague fendue, circulaire ou polygonale, en métal ou en matière synthétique.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

L'unique figure du dessin est une vue en coupe axiale de la partie du bracelet portant le boîtier.

Le bracelet est constitué d'un corps de bracelet 1 en cuir présentant une découpe circulaire 2. De chaque côté du corps de bracelet 1 sont collés deux anneaux de cuir 3 et 4 présentant des découpes circulaires 5 et 6 de mêmes diamètres et concentriques à la découpe du corps de bracelet, mais de diamètre inférieur au diamètre de la découpe 2. Le corps de bracelet 1 et les deux anneaux 3 et 4 forment une gorge intérieure 7 de section rectangulaire dans laquelle est logé un tore 8 en matériau élastique du type O-ring, dont le diamètre extérieur, à l'état détendu, est inférieur au diamètre de la découpe 2 et dont le diamètre intérieur est inférieur au diamètre des découpes 5 et 6.

Dans le bracelet est fixé un boîtier 9 de forme générale cylindrique présentant une gorge périphérique 10 de section triangulaire, plus précisément en forme de triangle rectangle. Le bord inférieur du boîtier 10 est muni d'un chanfrein 11.

En l'absence du boîtier 9, le tore 8 occupe une position détendue qui est approximativement la position représentée au dessin. Le boîtier 9 est introduit par le haut dans la découpe 5 avec un jeu relativement important. Il déforme élastiquement le tore 8 qui s'étend dans la gorge 7. Le tore 8 se détend ensuite dans la gorge 10 du boîtier 9. Le boîtier est parfaitement maintenu tout en pouvant être entraîné en rotation étant donné que la pression du tore 8 sur le boîtier est faible ou pratiquement nulle. Le boîtier est donc orientable sur le bracelet ce qui peut être utile si le boîtier contient une boussole.

Dans le cas où l'épaisseur du corps du bracelet 1 est insuffisante, on ajoutera une ou plusieurs couches intermédiaires présentant une découpe de même diamètre que la découpe 2, de manière à obtenir une gorge 7 de hauteur adéquate.

La section de la gorge 7 pourrait être de forme différente, notamment lorsqu'elle est formée par plusieurs couches. Il en est de même de la gorge 10 du boîtier.

Le boîtier 9 peut abriter tous dispositifs ou appareils. En plus de la boussole déjà citée, le boîtier 9 pourrait être une montre, une calculatrice électronique, un récepteur ou émetteur de radio, une boîte à pillules, etc.

Le bracelet peut être réalisé par simple découpage et collage. Ceci est particulièrement intéressant pour les réalisations en cuit dont l'épaisseur ne peut pas être déterminée à volonté.

Au lieu du tore en matériau élastique 8 il serait possible d'utiliser une bague fendue, circulaire ou polygonale, en métal ou en matière synthétique.

Revendications

1. Bracelet muni d'un boîtier circulaire (9) logé et fixé dans une découpe circulaire du bracelet, caractérisé par le fait qu'à l'endroit de la découpe circulaire, le bracelet est constitué de plusieurs couches (1, 3, 4) dont les découpes circulaires concentriques (2, 5, 6) n'ont pas toutes le même diamètre, le diamètre des découpes des couches extérieures étant dans tous les cas inférieur au diamètre de la découpe circulaire (2) dans le corps du bracelet, de manière à former une gorge intérieure (7) dans laquelle est logé un élément élastique (8) de solidarisation du boîtier au bracelet, et que le boîtier (9) présente une gorge périphérique (10) dans laquelle est

3

65

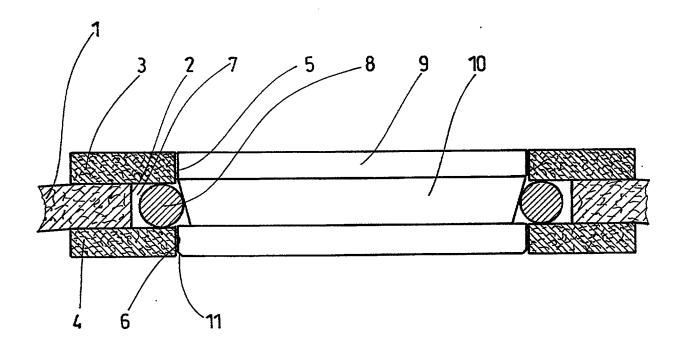
35

45

50

engagé ledit élément élastique de solidarisation de manière à solidariser le bracelet et le boîtier.

- 2. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la gorge (7) formée par la superposition desdites couches est de section rectangulaire et que la gorge (10) du boîtier est de section triangulaire.
- 3. Bracelet selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait qu'il est constitué d'au moins trois couches de cuir à l'endroit de la découpe circulaire
- 4. Bracelet selon la revendication 3, caractérisé par le fait que les couches de cuir sont fixées entre elles par collage.
- 5. Bracelet selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que lesdites couches sont constituées d'au moins deux matériaux différents.
- 6. Bracelet selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que ledit élément élastique de solidarisation est un tore en matériau élastique (8) de diamètre extérieur inférieur au diamètre du fond de la gorge (7) et de diamètre intérieur inférieur au diamètre des plus petites découpes (5, 6).
- 7. Bracelet selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que ledit élément de solidarisation est une bague fendue, de forme circulaire ou polygonale.



3

/ ... / ...